

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	10
Nombre de membres ayant donné pouvoir	1

Délibération n° : **21.04.05**

Date de convocation : 14 juin 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU BUREAU SYNDICAL

L'an deux mille vingt et un

Le 28 juin à 14 heures 30

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier		X	M. Jean de LESCURE
POURQUIER Jean-Paul		X	
RECOULIN Isabelle	X		
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

ENVIRONNEMENT

Centre de traitement des déchets de Rédoundel
Projet de construction d'un garage de maintenance mécanique

La réalisation des actions de maintenance sur les colonnes de collecte sélective et bennes de transport de déchets sur le site de Rédoundel, à l'intérieur des bâtiments existants, entraîne un certain nombre de contraintes, du fait que ces bâtiments ne sont pas adaptés à ce type d'activité :

- pour la maintenance des colonnes de CS à l'intérieur d'un garage camion :
 - o hauteur de levage limitée, entraînant des contraintes de manipulation ;
 - o réduction de la capacité de parking abrité pour les véhicules, entraînant le stockage en extérieur de certains engins ;
- pour la maintenance des bennes à l'intérieur d'une partie du bâtiment process :
 - o conditions de travail difficiles en période hivernale liées au bâtiment très faiblement chauffé ;
 - o manque de matériel de levage adapté ;
 - o risque incendie lié à une activité de soudure sans vrai isolement de l'activité de traitement des OMr.

Il est donc envisagé la création d'un atelier de maintenance mécanique indépendant qui permettra de regrouper en un seul bâtiment les activités de maintenance et réparation.

Cette construction, qui sera équipée d'un matériel de levage type pont roulant afin d'effectuer les actions de levage en sécurité, inclura une zone d'intervention sur les poids lourds et engins pour permettre de réaliser une partie de l'entretien par des ressources internes.

Délibération n° : 21.04.05

Ce bâtiment, d'une surface d'environ 300 m², sera indépendant de l'activité process afin de limiter le risque incendie.

L'estimation de cette construction est chiffrée à 400 000 € HT, entièrement financée sur les fonds propres du SDEE (budget annexe Environnement) et dont les crédits nécessaires seront inscrits sur le prochain budget.

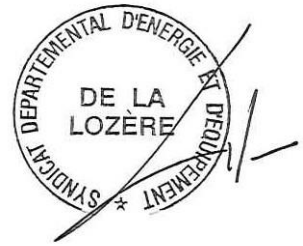
**APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

VALIDE le principe de construction d'un garage de maintenance mécanique sur le site de Rédoundel ;

AUTORISE le lancement de cet avant-projet.

Ainsi fait et délibéré
les jour, mois et an susdits
pour copie conforme

Le Président
Alain ASTRUC



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.